



## 1. Politique qualité

***Notre vision : offrir une gamme complète de prestations dans le paysagisme et le génie civil grâce à une offre compétitive et flexible, ainsi qu'une relation privilégiée de partenaires fiables et respectueux de nos engagements envers nos clients et fournisseurs.***

Afin d'accroître la satisfaction des clients, nous développons avec eux une relation privilégiée de partenaires fiables et respectueux de nos engagements, grâce à une offre compétitive et flexible répondant à leurs attentes et à leurs exigences, tout au long du cycle de vie de leurs infrastructures.

L'intégration de tous nos partenaires, notamment nos fournisseurs, est essentielle pour développer notre stratégie d'amélioration permanente de la qualité, de la sécurité et de la santé au travail, ainsi que celle de la protection de l'environnement.

Nous portons une attention particulière au respect des normes et des réglementations, ainsi qu'à la maîtrise et à l'amélioration continue de nos processus de réalisation avec notamment, le déploiement d'une démarche de sécurité performante.

Tous les processus nécessaires à notre activité sont améliorés en permanence. Des objectifs mesurables sont définis à chaque niveau de l'entreprise, lors des revues de direction faites chaque année. Les ressources nécessaires sont mises à disposition pour atteindre ces objectifs.

L'encadrement applique de façon exemplaire cette stratégie et tous les salariés s'impliquent et se sentent responsables de sa mise en œuvre dans leur travail.

Nous générerons des profits pour, en particulier, poursuivre les investissements et faciliter les progrès techniques nécessaires à une existence pérenne de notre société et aux conditions indispensables à une relation durable avec nos clients.



## 2. Politique sociétale

La responsabilité sociale de notre entreprise implique de respecter les dispositions légales et les conventions entre partenaires sociaux. Il s'agit en outre de prêter attention aux attentes de la société qui peuvent aller au-delà des obligations juridiques.

BEP SA et BEP TP SA s'engagent dans une démarche responsabilité sociale de l'entreprise et prend volontairement des initiatives positives qui vont au-delà des exigences légales. Cette démarche permet au groupe de mieux répondre au développement économique, social et environnemental de la communauté dans laquelle elle opère, de mieux s'y adapter et ainsi d'assumer sa responsabilité première, celle d'assurer sa pérennité.

Nous nous engageons vis-à-vis de toutes nos parties prenantes, de garantir un dialogue constant et constructif et de contribuer au bien-être social et environnemental de la communauté dans laquelle on agit.



### **3. Politique Santé-Sécurité**

Le groupe BEP est pleinement conscient de l'importance de ses ressources humaines dans la réussite de l'entreprise et fait de la préservation de la santé et de la sécurité de son personnel une priorité.

Pour atteindre son objectif, le groupe entend faire tout ce qui est en son pouvoir pour concilier l'aménagement des lieux, l'organisation du travail, l'équipement et le matériel avec la préservation de la santé et de la sécurité de ses employés.

Il s'engage à :

Identifier et évaluer les risques sur la santé et la sécurité créés par nos activités et prendre toutes les mesures techniquement et économiquement acceptables pour les minimiser ;

Elaborer et établir un plan d'action en santé sécurité ;

Etablir une communication efficace autant à l'interne qu'à l'externe avec tous ses partenaires afin d'obtenir leur coopération et leur participation à ses démarches en matière de santé et de sécurité ;

Obtenir l'implication de son personnel dans la mise en œuvre des mesures visant à la prévention des accidents et des maladies professionnelles ;

Former et informer ses employés afin qu'ils puissent effectuer leur travail en toute sécurité ;

Fournir à ses employés du matériel sécurisé et contrôlé pour travailler en toute sécurité ;

Contribuer à la stabilité de notre travail en minimisant les risques par une prévention proactive des accidents et incidents ;

Nommer un responsable sécurité en la personne de M. Julien ALEO.



## 4. Politique environnementale

Le groupe BEP SA est pleinement conscient de ses responsabilités vis-à-vis de son personnel, de ses clients, des riverains, de ses partenaires et de la société en général. Il s'efforce de respecter les plus rigoureuses exigences pour la protection de l'environnement.

Nous prenons en permanence toutes les dispositions nécessaires pour :

Privilégier les fournisseurs régionaux les plus proches des chantiers pour limiter les distances de transport et les émissions liées ;

Développer la prévention contre toute forme de pollution et de nuisance, en particulier celles liées aux fuites d'huile, au bruit et aux risques d'incendies ;

Anticiper l'évolution de la réglementation afin que l'entreprise soit conforme à l'ensemble des réglementations et autres exigences applicables à notre site ou à nos chantiers ;

Utilisation du dépôt pour production d'énergie solaire et récupération d'eau de pluie ;

Limiter au maximum les consommations des ressources naturelles notamment l'eau, l'électricité et les carburants ;

Réduire la quantité de nos déchets et privilégier leur recyclage ;

Privilégier l'utilisation de matières premières totalement ou partiellement recyclées ;

Mise à disposition de véhicules électriques ;

Fixer chaque année, en revue de direction, les objectifs d'amélioration en rappelant au personnel l'importance de les atteindre ;

Nommer un responsable de la politique environnementale en la personne de M. Lucien CHABBEY.